

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/MAI/54</b>	<b>OBJET :</b>  VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 27/05/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 21/05/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 21/05/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Philippe DUCQ représenté par Suzanna MARTINET
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2020,

VU le vote du Budget Primitif 2020,

VU les décisions modificatives et virements de crédits 2020,

VU le Compte de Gestion 2020 conforme au Compte Administratif,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 25 mai 2021,

CONSIDERANT la présentation du Compte Administratif 2020 du budget de la Commune,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour et 6 voix Contre,

#### **ARTICLE 1:**

DIT que le Compte Administratif 2020 du budget de la Commune se présente comme suit

Le Compte Administratif 2020 du Budget de la Commune se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- o **LES RECETTES :**

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 212 085.26€

- Le chapitre 013 «atténuation de charges» pour 148 620.57€
- Le chapitre 70 «ventes, produits fabriqués et prestations» pour 1 682 190.61€
- Le chapitre 73 «Impôts et taxes» pour 9 134 128.05€
- Le chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 2 911 516.42€
- Le chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 183 151.47€
- Le chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 131 638.07€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention» pour 20 840.07€

- o **LES DEPENSES :**

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 158 166.69€

- Le chapitre 011 «charges à caractère général» pour 2 349 036.96€
- Le chapitre 012 «charges de personnel» pour 7 740 711.77€
- Le chapitre 014 «atténuations de produits» pour 152 309€
- Le chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 2 101 302.21€
- Le chapitre 66 «charges financières» pour 315 062.13€
- Le chapitre 67 «charges financières» pour 130 750.17€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements» pour 368 994.45€

• **Section d'investissement**

o **LES RECETTES :**

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 1 891 534.16€

- Le chapitre 13 «autres subventions d'investissement» pour 372 502.91€
- Le chapitre 10 «dotations et fonds diverses» pour 296 594.24€
- Le chapitre 10 «dotations et fonds diverses» compte 1068 pour 850 580.91€
- Le chapitre 13 «autres subventions d'investissement» compte 138 pour 1 613.00€
- Le chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» compte 165 pour 1 248.65€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements» pour 368 994.45€

o **LES DEPENSES :**

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 509 696.13€

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles» pour 70 453.26€
- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles» pour 634 574.33€
- Le chapitre 23 « immobilisations en cours» pour 184 278.64€
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées» pour 599 549.83€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention» pour 20 840.07€

Soit :

**Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 1 990 044.37€**

Et

**Un résultat déficitaire en section d'investissement de 921 619.43€**

**ARTICLE 2 :**

DIT que Madame Le Maire ne prendra pas part au vote et sortira de la séance,

**ARTICLE 3 :**

VOTE le Compte Administratif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le  
Et de la transmission ou notification  
et publication le

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER



